

COMMUNE DE MUS

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi quatre avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.

Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Jean-Louis BLANC, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Magali RABANIT, Monsieur Ghislain MARCANT.

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Ghislain MARCANT donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

020-2022 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Armelle GROSJEAN afin de présenter les propositions des subventions aux associations pour l'année 2022. Elle rappelle que ce point a été discuté en commission des finances élargie à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 30 mars 2022.

Le montant global des subventions aux associations s'élève à 18 350.00 € et se décompose ainsi :

ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE			2022 en €
	2019 en €	2020 en €	2021 en €	
AFM TELETHON GARD		0,00	0,00	0,00
AFSEP		0,00	0,00	0,00
APE	270,00	350,00	400,00	400,00
ASP DU GARD	0,00	0,00	0,00	0,00
CMA	0,00	0,00	0,00	0,00
COMITE DES FETES	12 330,00	7 000,00	7 000,00	12 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
DIANE MUSSOISE	405,00	405,00	500,00	500,00
DONNEURS DE SANG	90,00	90,00	0,00	0,00
GYMNASTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00
MIDI LIBRE	0,00	0,00	0,00	0,00
MULTISPORTS	315,00	350,00	400,00	400,00
MUS ART DANSE	270,00	300,00	400,00	400,00
MUSICA DOMITIA	990,00	990,00	1 000,00	1 500,00
POMPIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00	100,00	0,00	150,00

ASSOCIATIONS	POUR MEMOIRE			2022 en €
	2019 en €	2020 en €	2021 en €	
PSYCHOLOGUE SCOLAIRE		139,00	137,00	0,00
RESTO DU CŒUR GARD	0,00	0,00	0,00	0,00
SECOURS CATHOLIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00
TERRE DES ENFANTS		90,00	0,00	0,00
TOTAL	17 670,00	12 814,00	12 837,00	18 350,00

Entendu l'exposé de Madame Armelle GROSJEAN et avant de procéder au vote, Madame Emilie GACHON, M. Jean-Louis BLANC, doivent quitter la salle, ils ne peuvent pas prendre part au vote. De même, la procuration de M. Ghislain MARCANT ne sera pas comptabilisée pour ce vote. Chacun étant dans une association pour laquelle une subvention va être attribuée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 1 abstention et 11 voix pour, approuve les subventions aux associations pour un montant global de 18 350.00 €, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Mus, le 05 avril 2022,
Le Maire,



Patrick BENEZECH.